

Conseil communal

Procès-Verbal

Séance du 29 août 2022 à 19H00

- Présents : Maxime DAYE, Bourgmestre - Président;
Léandre HUART, Ludivine PAPLEUX, Echevins;
Bénédicte THIBAUT, Présidente du CPAS;
André-Paul COPPENS, Olivier FIEVEZ, Angélique MAUCQ, Echevins;
Jean-Jacques FLAHAUX, Martine DAVID, Michel BRANCART, Yves GUEVAR, Pierre
André DAMAS, Henri-Jean ANDRE, Christophe DECAMPS, Guy DE SMET, Anne-
Françoise PETIT JEAN, Christiane OPHALS, Muriel DE DOBBELEER, Eric BERTEAU,
Pierre-Yves HUBAUT, Agnès MUAMBA KABENA, Laurent LAUVAUX, Sabine CORNELIUS
Conseillers Communaux.
Bernard ANTOINE, Directeur Général.
- Excusé(s) : Nino MANZINI, Nathalie WYNANTS, Gwennaëlle BOMBART, Martine GAEREMYNCK,
Conseillers communaux.

Objet n°29 - Question orale du Conseiller Pierre André DAMAS concernant l'enrôlement de la taxe sur l'enlèvement des déchets et sur les égouts.

**Les membres du Conseil communal prennent connaissance de la question orale de Monsieur le
Conseiller Pierre André Damas au sujet l'enrôlement de la taxe sur l'enlèvement des déchets et
sur les égouts.**

Certes les humains sont faillibles et il n'est pas impossible qu'un "couac" arrive, mais la perception
de la taxe sur l'enlèvement des déchets et sur les égouts a provoqué à juste titre de nombreuses
réactions - même si une forme plus courtoise puisse être attendue dans la communication entre
les citoyens, les représentants politiques et l'administration.

Sur la façon de calculer la taxe

Le groupe Ensemble s'est opposé au nouveau calcul lors du Conseil Communal de novembre 2021.
En effet, l'ancien calcul, simple, ne reprenait que deux montants de base : 70€ pour les isolés,
120€ pour les autres. La nouvelle façon de déterminer la taxe avec ses nombreux seuils croissants
offre une réduction modeste aux isolés, mais surtout des augmentations substantielles pour les
ménages de plus de 3 personnes.

Nous estimons qu'il est juste de payer en fonction de l'utilisation. Mais c'est à travers le prix du sac
poubelle que cet équilibre s'opère. Aujourd'hui, une famille nombreuse qui composte, trie et fait
attention doit payer plus qu'un ménage plus petit qui jetterait sans discernement. C'est donc un
très mauvais signal donné à toutes celles et ceux qui font l'effort aujourd'hui de trier leurs déchets
et de gérer leurs déchets organiques.

Nous rappelons également que nous nous sommes opposés à la taxe égouts qui selon nous devrait
disparaître.

Sur la façon de percevoir la taxe

Dans l'empressement de faire du résultat, on a été un peu vite et on a procédé assez légèrement
dans le croisement des données de la Banque Carrefour des Entreprises avec les données de la
Ville concernant le domicile des citoyens.

On se retrouve maintenant avec des enrôlements en double, ou non justifiés, ou dont le montant est incorrectement calculé, et c'est alors au citoyen d'introduire des réclamations et de faire part de sa situation. Les services de la Ville doivent donc subir la pression de ces réclamations. Il a fallu communiquer en mode "gestion de crise" et envoyer un second courrier plutôt qu'informer en amont.

Questions

- Le Collège peut-il faire le point sur les origines de ce "couac" et les raisons pour lesquelles la vérification de la situation des contribuables a été si problématique ?
- Que va-t-on faire pour être proactifs, ne pas devoir attendre les réclamations des citoyens et s'assurer que personne ne paye par erreur une taxe trop élevée alors qu'il a droit à une ristourne ou à un taux adapté à sa situation ?
- Combien a coûté ce "couac" en communication, en nouveau courrier, en encombrement des services et en gestion de crise ?
- N'aurait-on pas pu faire preuve de prudence et investir ces montants en amont dans une meilleure communication ?
- Que va-t-on mettre en place pour éviter dans le futur qu'un problème de tel type se reproduise ?
- Quand va-t-on supprimer la taxe égouts ? La dernière année de la mandature, pour que le citoyen l'ait en mémoire avant les élections sans que cela n'ait d'impact sur les finances ?

Monsieur le Bourgmestre Maxime DAYE répond à la question

Je vais répondre politiquement et vais proposer à la Directrice Financière faisant fonction, Carole LOUIS, de me rejoindre pour répondre à quelques questions techniques.

Monsieur le Conseiller Pierre-André DAMAS interrompt Monsieur le Bourgmestre. Il souhaite rappeler le Règlement d'intérieur du Conseil communal. Les questions orales sont posées au Collège et ce n'est donc pas à l'administration de répondre. Avec tout le respect qu'il a pour Madame la Directrice financière et le Directeur général, c'est au Collège de répondre.

Monsieur le Bourgmestre Maxime DAYE répond qu'il n'y a pas de problème. Puisque le Directeur général est membre du Collège, la directrice financière lui communiquera les réponses et c'est lui qui répondra au nom du Collège. Il propose un vote.

Le Directeur général propose que le Collège fasse voter le Conseil communal sur l'inscription en urgence d'un point à l'ordre du jour relatif aux taxes afin qu'il ne s'agisse plus d'une question orale.

Monsieur le Conseiller Pierre-André DAMAS dit ne pas vouloir réclamer ce formalisme mais simplement que sa remarque soit actée.

Monsieur le Bourgmestre Maxime DAYE répond alors à la question orale

En ce qui concerne la taxe égout, c'est facile : il est clair que la majorité, si elle est avais pu ne pas la créer, elle aurait les fait. On prend des décisions et on les assume. Grace à cette taxe, il y a eu des investissements réalisés comme l'hydrocureuse qui est sur la route et qui sert.

Ensuite, pour la taxe déchets, je suis hyper d'accord avec vous. Personnellement, je trie au maximum à la maison et je paie une taxe. Sauf que, vous pouvez faire des questions au Collège, mais c'est un décret wallon de Feu le Ministre Lutgen. La Ministre Tellier a proposé sa révision dans la déclaration de politique régionale. Il est même proposé de revoir le coût vérité. Je ne cesse de le demander et cela ne bouge pas. La taxe est là pour payer les coûts fixes et les sacs paient les coûts variables. Mais si vous regardez les tableaux, les brinois ne font pas assez d'efforts car notre production de déchets reste encore très importante. Demain, le 30 août 2022, le groupe de travail déchets se réunit et va travailler avec l'INBW pour faire un discours vérité sur la situation et proposer une série d'alternatives.

Sur l'opportunité de supprimer les taxes égouts, les règlement taxes sont votés en fin d'année et il y aura peut-être des propositions, je l'espère.

Madame la Directrice financière f.f. Carole LOUIS répond ensuite à la question orale

Je suis arrivée en octobre 2021 et par un manque d'effectifs nous avons repris des dossiers en urgence. Nous avons enfin pu exécuter une décision BCE de 2019.

Cela se fait via des logiciels CIVADIS. De la même manière que pour la BCE, nous avons fait cette intégration automatique avec la BCSS (banque carrefour de la sécurité sociale) et cela a très bien fonctionné. Les dégrèvements se sont faits de manière automatique sans souci.

Ce qui s'est passé avec la BCE, c'est que le risque n'a pas été révélé préalablement et l'attention n'a pas été attirée. Via le listing fourni après, on aurait pu voir quelques éléments mais on aurait dû faire du cas par cas.

Par contre, on a réagi au plus vite et je remercie tous les services de l'administration, finances et recettes car nous sommes interpellés tous les jours. Mais également, je remercie le service communication car nous avons directement évalué ce que nous pouvions faire.

La problématique c'est que pour beaucoup, le numéro BCE n'est pas mis à jour. Jusqu'en 2003, il n'y avait pas de coût pour se désactiver de la BCE mais depuis il faut payer 92 €.

Maintenant, c'est une mise en œuvre. Les années futures il n'y aura plus le cas car les dégrèvements seront encodés. Nous devons faire attention pour les nouveaux indépendants et voir au cas par cas pour ne pas refaire la même démarche.

Monsieur le Bourgmestre Maxime DAYE reprend la parole

Politiquement c'est une très mauvaise opération car c'est mieux de ne pas mettre les deux factures en même temps dans la même enveloppe mais nous l'avons fait pour économiser 10.000 envois, donc un peu plus de 10.000 €.

Nous avons envoyé 2300 courriers mais l'avantage c'est que cela ne se passera plus dans le futur.

Monsieur le Conseiller Pierre-André DAMAS utilise son droit de réponse

Merci à la Madame la Directrice financière f.f. Le changement du mode de calcul entre les deux taux qui étaient pratiqués antérieurement et le taux croissant, c'est une décision du Conseil communal.

Monsieur le Bourgmestre Maxime DAYE répond à la réplique

50 % des ménages ont payé moins mais cela on n'entend pas. Certains postes positifs publiés sur les réseaux sociaux se font ratiboiser. On a fait quelque chose de plus juste et en fonction d'une consommation générale de déchets qui pourrait être plus élevée même si la taxe ne récompense pas les bons élèves.